



PERMIS D'AMENAGER

Renouvellement urbain du quartier des Godardes II

RUEIL-MALMAISON | 92

Décembre 2021

PA 01 - Plan de situation des travaux

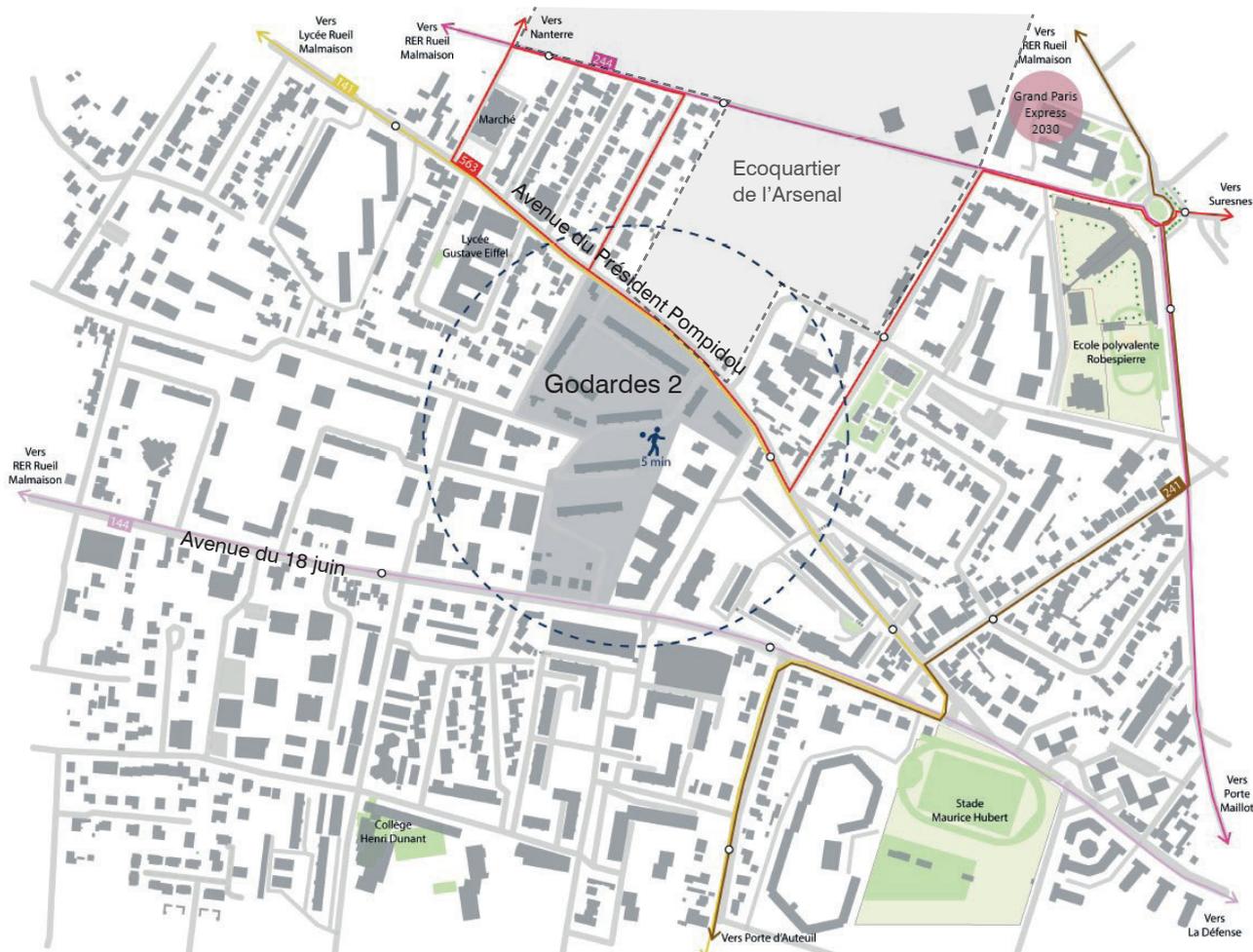


Figure 1 : Localisation du terrain à l'échelle du quartier - la mesure du piéton

Situation du terrain

Le projet de renouvellement urbain des Godardes se situe au sud-est de Rueil-Malmaison sur les coteaux du Mont Valérien. Il est situé à environ un kilomètre du centre-ville de Rueil et à environ 800 m du Fort du Mont Valérien et de la Cité Jardin de Suresnes.

Le site est bordé au nord par l'Avenue du Président Pompidou et au sud par l'Avenue du 18 juin 1940 qui sont des axes principaux de liaisons avec les polarités urbaines alentours.

A. Une situation stratégique, au coeur d'un secteur en pleine mutation

Aujourd'hui, le quartier est relativement éloigné des transports en commun (RER/ Transilien) mais bien desservi par les réseaux de bus. L'accessibilité de ce site sera prochainement bouleversée avec l'arrivée d'une gare du Grand Paris Express accompagnée d'un nouveau pôle d'échanges multimodal, qui s'installera dans l'écoquartier de l'Arsenal situé au Nord des Godardes II.

B. Un projet urbain en continuité de la ZAC de l'Arsenal

L'environnement immédiat du projet de Godardes est en pleine mutation : en effet les terrains de l'OTAN et de l'entreprise Renault ont été libérés afin de laisser place à la future ZAC de l'Arsenal, un écoquartier. La ZAC accueillera une gare du Grand Paris Express à l'Est.

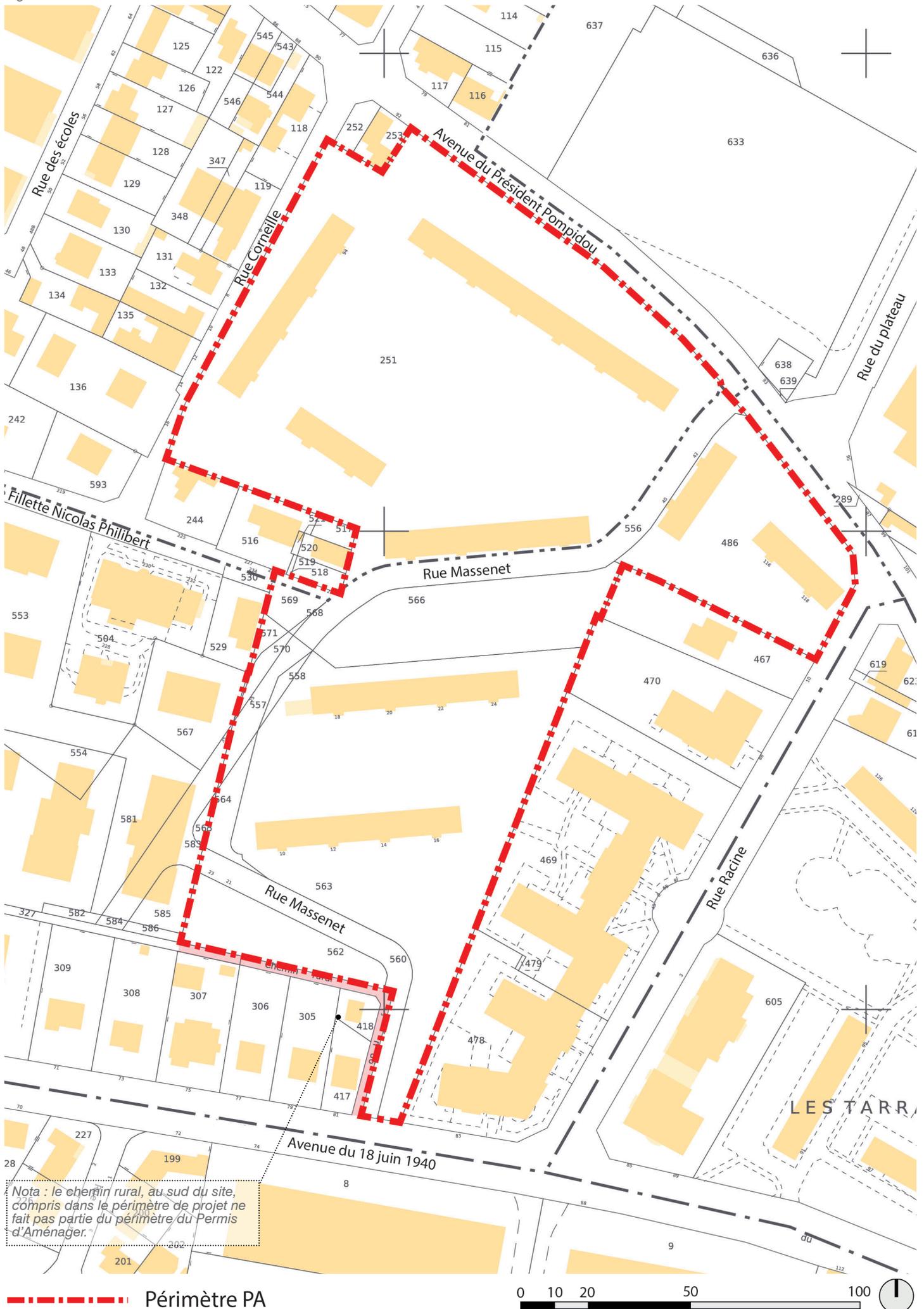
L'Arsenal requalifiera profondément cette partie de Rueil-Malmaison avec la création, à terme, sur environ 26 ha, de 2 500 logements, bureaux, commerces et équipements.

Les Godardes s'inscrivent dans la continuité de la ZAC de l'Arsenal, autant spatialement que théoriquement, avec la volonté de constituer un nouveau morceau de ville intégré, écologique et durable autour du Grand Paris Express.

C. Une continuité urbaine et paysagère

Le site des Godardes II est traversé par la coulée verte de Rueil-Malmaison, qui relie le fort du mont Valérien à la Seine. Le projet d'aménagement offre une nouvelle séquence paysagère à la cette coulée verte.

Figure 2 : Extrait du cadastre de la commune de Rueil-Malmaison



Nota : le chemin rural, au sud du site, compris dans le périmètre de projet ne fait pas partie du périmètre du Permis d'Aménager.

— — — — — Périmètre PA

